

AVIS DE SOCIÉTÉ

**Eurobank Fund Management Company (Luxembourg) S.A.**  
Société anonyme  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg  
(the "Management Company")

**NOTICE TO UNIT HOLDERS OF: (LF), (LF) FUND OF FUNDS AND (LFF) mutual investment funds organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Funds")**

The Board of Directors of the Management Company has decided by resolution dated January 2, 2018 the following:

**Amendment of the Fee Structure**

The Management Company has decided to charge directly to the Sub-Funds the administrative and registrar agent fees (so far paid out of the Management Fee by the Management Company) and to reduce consequently the maximum Management Fees without impacting the maximum applicable overall level of fees charged to the Unitholders.

**Rights of Unit holders**

The updated prospectuses of the Funds will be available free of charge at the registered office of the Management Company and at the local distributor branches as soon as the Luxembourg regulatory authority (CSSF) has issued the visa-stamped official prospectus versions.

Terms which are in capital letters and are not defined have the same meaning as in the prospectus of the Funds.

Luxembourg, January 4, 2018  
The Board of Directors

AVIS COMMUNAL



**Avis au public Urbanisme**

**Concerne: Plan d'aménagement général de la commune de Mersch - Modification ponctuelle de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch, au lieu-dit „rue de la Gare“ à Mersch (Site Agrocenter) devant abriter le nouveau quartier de la Gare.**

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le conseil communal de la commune de Mersch a adopté dans sa séance du **8 janvier 2018** le projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Mersch.

Le dossier du projet d'aménagement général restera déposé ensemble avec la délibération du conseil communal pendant **30 (trente) jours, à savoir du 15 janvier au 14 février 2018 inclus**, au service technique communal dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, à peine de forclusion.

Un résumé du projet en question est publié sous forme électronique sur le site: [www.mersch.lu/Actualités](http://www.mersch.lu/Actualités).

Une réunion d'information pour les intéressés aura lieu dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch, Place St. Michel, L-7556 Mersch, le **lundi, 22 janvier 2018 à 18:30 hrs.**

Conformément aux dispositions de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les conclusions y inclus les raisons de pas réaliser une évaluation environnementale sont déposés pendant **30 (trente) jours, à savoir du 15 janvier au 14 février 2018 inclus** dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Une publication sous forme électronique est faite sur le site: [www.mersch.lu/Actualités](http://www.mersch.lu/Actualités).

Un recours en annulation est ouvert devant le tribunal administratif contre les décisions prises au titre respectivement de l'article 2, paragraphe 7 et de l'article 6, paragraphe 3.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante (40) jours à compter de la publication visée respectivement à l'article 2, paragraphe 7 et à l'article 7, paragraphe 1.

Mersch, le 15 janvier 2018  
le collège des  
bourgmestre et échevins  
Michel MALHERBE,  
bourgmestre  
Michel REILAND, échevin  
Abby TOUSSAINT, échevin

220501

Nouveauté

**Delia Pifarotti & Viviane Goffinet & hir 31 Schüler vun der Escher Brillschoul**  
**MEENUNGSFRÄIHEET - WAT ASS DAT?**



Si un enfant de 10 ans vous demandait: „C'est quoi, pour vous, la liberté d'expression?“ ou bien „Wat ass fir lech Meenungsfräiheet?“, que lui répondriez-vous ?

160 personnalités du Grand-Duché de Luxembourg, d'Europe et des quatre coins du monde ont donné leur avis aux élèves de deux classes de l'Ecole du Brill d'Esch-sur-Alzette. Hommes et femmes politiques, écrivains, journalistes, caricaturistes, acteurs, scénaristes, musiciens et artistes de tout genre ont contribué à la réalisation de cette incroyable aventure pédagogique et journalistique.

Découvrez les réponses de Me Gaston Vogel, de Caroline Mart, de Jean-Claude Juncker, de Konstantin Wecker et d'Anastacia, les dessins de „Charlie Hebdo“, de Wil Lofy et d'Andy Genen, les interviews à la Chambre des députés, à la Rockhal et aux Conservatoires d'Esch et de Luxembourg! Découvrez aussi comment se sont tissés les liens avec l'espion américain John Kiriakou et Tarquin Ramsay, le réalisateur britannique du film „Free Speech Fear Free“.

**Delia Pifarotti & Viviane Goffinet**  
**MEENUNGSFRÄIHEET WAT ASS DAT?**  
355 pages  
Prix: 29 euros  
ISBN 978-99959-94-04-4

Bestellschein / Bon de commande:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Anzahl Exemplare / Nombre d'exemplaires:

Delia Pifarotti & Viviane Goffinet & hir 31 Schüler  
vun der Escher Brillschoul  
MEENUNGSFRÄIHEET - WAT ASS DAT?



44, rue du Canal  
L-4050 Esch-sur-Alzette  
Tel.: 54 71 31-1  
Fax: 54 71 30  
[www.phare.lu](http://www.phare.lu)

**Tageblatt.lu**  
LETZEBUERG

Alles was Sie über die **neue Saison** wissen müssen, Liveticker, Statistiken und mehr - **jetzt** verpassen Sie nichts mehr!

**FUSSBALL**  
AUS LEIDENSCHAFT  
DAS FUSSBALL-PORTAL FÜR  
FUSSBALLER  
UND FANS

Ab jetzt auf [www.FuPa.lu](http://www.FuPa.lu)

FuPa.  
Luxembourg